

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Nous vous informons qu'ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GmbH, Succursale française, agissant en qualité de société de gestion de la SICAV ALLIANZ SELECTION (la « Société de Gestion »), a décidé de modifier la sélection des outils de gestion de la liquidité applicables aux compartiments suivants :

- ALLIANZ RETRAITE SELECTION ACTIONS (ISIN : FR001400P0B4)
- ALLIANZ RETRAITE SELECTION OBLIGATIONS (ISIN : FR001400P0C2)

Nature de la modification :

À compter du 9 septembre 2026, le rachat en nature cesse d'être l'un des deux outils de gestion de la liquidité sélectionnés pour ces compartiments et est remplacé par le mécanisme de plafonnement des rachats (« gates »). La prolongation du délai de préavis demeure applicable.

Conséquences pour les actionnaires :

Cette modification ne nécessite aucune démarche de votre part. Elle ne modifie ni l'objectif de gestion, ni la stratégie d'investissement, ni le profil de risque et de rendement des compartiments.

Elle porte uniquement sur les outils susceptibles d'être utilisés pour gérer des situations de liquidité dans les conditions décrites dans le prospectus.

Le prospectus de la SICAV ainsi que les documents d'informations clés des compartiments sont mis à jour en conséquence à compter du 9 septembre 2026.

Mise à disposition des documents :

Nous vous invitons à vous référer aux prospectus et, le cas échéant, aux DIC des OPC pour de plus amples informations. Ces documents sont tenus à votre disposition au siège social de la Société de Gestion ou de sa succursale française ou sur le site internet <https://fr.allianzgi.com>.